

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAUSSES A L'AUBRAC

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 25 juillet 2017

#### Présents :

**Séverac d'Aveyron** : M. Camille GALIBERT, Mme Georgette LACOSTE, Alain GAL, Mme Thérèse CASAGRANDE, Florence RAYNAL, Raymond GUITARD, **Laissac Séverac l'église** : Mme Danielle BOURREL, Yves KLEIN, Claude SALLES, **Palmas d'Aveyron** : M. Jean-Paul PEYRAC, , **Bertholène** : Mme Hélène VAYSSIERE, Jacques MAISONABE, **Gaillac d'Aveyron** : M. Michel MERCADIER, **Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac** : M. Jean-Pierre NIEL, M Michel BAYOL, Mme Odette LAGARRIGUE, Marc BORIES, **Castelnau de Mandailles** : M. Jean BOYER, **Prades d'Aubrac** : Roger AUGUY, **Pomayrols** : Mme Christine VERLAGUET, **La Capelle Bonance** : M. Jean-Louis SANNIE, **Saint Martin de Lenne** : M. Sébastien CROS, **Saint Laurent d'Olt** : M. Robert VAYSSE, **Campagnac** Mme Eliane LABEAUME, **Ste Eulalie d'Olt** : M Christian NAUDAN, **Pierrefiche d'Olt** M Gérard MAJOREL, **Vimenes** : M. Laurent AGATOR.

#### Pouvoirs :

Mme Mélanie BRUNET a donné pouvoir à Mme Georgette LACOSTE  
Mme Isabelle POIRIER a donné pouvoir à M. Jacques MAISONABE  
M. Jean-Michel LADET a donné pouvoir à Mme Eliane LABEAUME  
M. Alain VIOULAC a donné procuration à Robert VAYSSE  
M. Christian DELMAS a donné procuration à Raymond GUITARD  
M. Olivier DUPLESSIS DE POUZILHAC a donné procuration à Camille GALIBERT  
M. Paul REDON a donné procuration à Jean-Paul PEYRAC  
M. Gérard AFFRE a donné procuration à Marc BORIES  
M. David MINERVA a donné procuration à Yves KLEIN  
M. Jean-François VIDAL a donné procuration à Claude SALLES  
M. Jérôme de LESCURE donne procuration à Thérèse CASAGRANDE  
Mme Nathalie RICARD a donné procuration à Laurent AGATOR.

**Excusés** : M. Gérard LEMAIRE, Patrick BLANC, Mme Marie-Claire COUDERC.

Le compte-rendu du conseil communautaire du 27 juin 2017 est approuvé dans son contenu.  
Monsieur Claude SALLES indique qu'il avait donné procuration à David MINERVA et que cette mention ne figure pas dans le compte-rendu.

Monsieur le Président demande à rajouter à l'ordre du jour le point suivant, concernant le PETR

- Acceptation du retrait de la Communauté de Communes Aubrac et Carladez
- Changement du siège social du PETR

#### **1 - Schéma des Maisons de Services Au Public (MSAP) :**

Monsieur le Président rappelle que, suite à la réunion, en Préfecture, le 4 juillet dernier, en présence des services de l'Etat et des Maires des bourgs centres, un maillage de 4 MSAP peut être envisagé en vue d'une labellisation,

Notre proposition a reçu un avis favorable de la Préfecture.

Ce label permettrait une prise en charge de 50 % des frais de fonctionnements de chacune des structures (25 % Etat, 25 % des fonds opérateurs)

Un contact avec les partenaires nationaux sera pris prochainement afin de concrétiser les 4 conventions cadres.

La compétence « création et fonctionnement d'une MSAP » étant à ce jour, une compétence territorialisée sur le seul territoire Lot et Serre, il y a lieu de délibérer afin de l'étendre à tout le territoire.

Le conseil communautaire est favorable à cette extension de compétence.

**La délibération sera rédigée comme suit :**

**Objet : Extension de la compétence » Création et fonctionnement d'une Maison des Services Publics » :**

Monsieur le Président rappelle que des structures implantées sur les 4 bourg-centres du territoire gèrent divers services à la population (Centres Sociaux, Espace Emploi Formation, accueil de permanences : Assistantes sociales, PMI, sécurité sociale...).

Il précise également que la commission "Services à la population " propose de maintenir ces 4 pôles qui équilibrent le territoire en termes de services et d'accès aux populations desservies.

Des labellisations "MSAP" sont également à rechercher car ces sites sont distants d'au moins 20 mn entre-deux.

Pour ce faire, en application de l'article 35 de la loi Notre et de l'article L5211-41-3 du CGCT, Monsieur le Président propose de gérer ces pôles à l'échelon intercommunal par extension de la compétence facultative "Création et fonctionnement d'une Maison des Services Publics" que détenait l'ancienne Communauté de Communes Lot et Serre.

Après avoir entendu l'exposé le conseil communautaire décide :

-d'étendre à tout le territoire de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac la compétence territorialisée « création et fonctionnement d'une Maison des Services Publics » à compter du 1<sup>er</sup> août 2017.

-de libeller cette compétence comme suit : « *Création et gestion de Maisons de Services Au Public* »

**2- Avancement de grade : adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe vers adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe :**

Un agent de l'ancienne communauté de communes de Laissac (Christian JACKEL) peut prétendre à un avancement au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe. La commission administrative paritaire a donné un avis favorable.

Le conseil communautaire décide de créer, à compter du 1<sup>er</sup> août, un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe anciennement occupé par l'agent sera supprimé.

**3- Création d'un emploi de technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe :**

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, ce poste serait occupé par Romain BRUEL actuellement employé par la Mairie de St Geniez d'Olt et d'Aubrac et mis à disposition de la Communauté de Communes à raison d'un jour et demi par semaine en moyenne.

Ce dernier devra solliciter sa mutation.

Les fonctions de cet agent seront : Gestion des équipements sportifs, bâtiments, assainissement, suivi de la voirie, en aide à Romain Marcillac.....

Le conseil communautaire est favorable à la création de cet emploi à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

**4 - Contrat de fournitures de repas :**

Il est proposé de renouveler les contrats pour la fourniture de repas des cantines de Pierrefiche d'Olt et de Castelnau de Mandailles. Pour 1 an à compter de septembre 2017.

Pour l'école de Castelnau c'est l'entreprise Thierry M qui fournit les repas au prix de 5.77 TTC

Pour l'école de Pierrefiche c'est le Restaurant RODIER de Campagnac - prix du repas : 4.90 TTC

Le conseil communautaire propose d'adresser un courrier à chacun des prestataires sollicitant le maintien du prix du repas pour l'année scolaire 2017-2018.

Cette proposition est acceptée par 36 voix et 3 abstentions.

#### **5-Désignation des membres à la Commission transitions Energétiques**

Certaines communes ont désigné les membres pour siéger à cette commission. Les communes non encore représentées doivent nous communiquer leurs représentants.

La Capelle Bonance : Robert LADET

Pomayrols : Christine VERLAGUET

Vimenet : Claude SIMON

Pierrefiche d'Olt Gérard MAJOREL

Saint Martin de Lenne Sébastien CROS

Gaillac d'Aveyron : Gérard DURAND

Saint Saturnin de Lenne : Gérard AFFRE

Sainte Eulalie d'Olt

Prades d'Aubrac André POURCEL

Campagnac : Jean-Michel LADET

Castelnau de Mandailles :

Saint Laurent d'Olt : Abdelkader GUERDANE

Bertholène : Christian BOULOUIS, Jacques MAISONABE

Palmas d'Aveyron : Jean-François CAZES, Christian PUECH

Laissac Sévérac l'Eglise : J-François VIDAL, Yves KLEIN, David MINERVA

Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac

Sévérac d'Aveyron : Camille GALIBERT, Alain GAL, Christian DELMAS, Catherine LAUR, Michel MOLINIE

#### **6- Transfert ZA départementales de Sévérac d'Aveyron :**

L'Assemblée Départementale a délibéré, le 30 juin sur la proposition de transfert des zones d'activités départementales de Sévérac d'Aveyron.

L'affaire suivante a été présentée par les Services du département à MM. Jean-Paul PEYRAC et Camille GALIBERT.

Le conseil communautaire valide les propositions du Conseil Départemental.

#### **Principe :**

Le Département propose la reprise des ZA départementales sur Sévérac dans les conditions suivantes :

**Signature d'un acte de vente** d'une durée de 10 ans. La CC s'engage à reverser le produit des ventes des terrains au Département (vaut paiement du prix de vente)

Avantage : neutre pour la CC.

Une clause de révision pourra impacter le prix au m2 si au terme des 10 ans l'ensemble des terrains n'est pas vendu.

#### **Les Marteliez :**

Surface totale de 59 241 m2, surface commercialisable de 20 400 m2 (à 9 € / m2 suivant avis du domaine) = 183 600 € de produit de vente à reverser.

Le Département déduit de cette somme l'entretien de la Zone à la charge de la CC (entretien estimé à 123 000 € sur 10 ans).

Le produit final à reverser au département est de 183 600 – 123 000 = **60 588 €**. **Soit le prix de vente arrondi à 3 € HT/m2**

Nota : Le CD 12 va engager des travaux de réhabilitation et de mise aux normes pour 260 000 € environ de travaux sans contrepartie de la CC.

#### **Roumagnac :**

Surface totale de 36 875 m2

Commercialisable : 26 000 m2 X 9 € / m2 (avis du domaine) = 234 000 €

Le Département applique une remise de 20% soit 7,20 € / m2.

La somme globale après-vente à reverser est de **187 200 €**.

#### **Ménaldesque :**

Surface totale 289 110 m2

Surface commercialisable : 210 000 m2

Avis des Domaines : 3 € le m2 soit 630 000 € avec remise de 20% (= 2,40 € / m2) sur le prix **soit 504 000 € au final**.

Monsieur le Président souligne l'effort financier fait par le Conseil Départemental.

### **7 - Choix des offres déchèterie de Laissac**

Lot 1 VRD : CONTE et Fils/CONTE TP/MATHOU TP	213 838,15 €
Lot n°2 Equipements de quais et signalisation : SARL BOURDONCLE	66 028,66 €
Lot n°3 Gros œuvre bâtiment : SARL BERNARD	41 408,28 €
Lot 4 Charpente : SCMR	14 300,00 €
Lot 5 Serrurerie menuiserie PVC : Ets SAHUET	5 734,00 €
Lot 6 Electricité : SARL MARTI	2 386,55 €
Lot 7 Plomberie : SARL DURAND	3 813,25 €
Lot 8 Peinture : SAS GASTON	2 527,79 €

**TOTAL GENERAL : 350 036.68 €**

**Rappel de l'estimation du maître d'œuvre : 348 359,00 € - début des travaux 2<sup>ème</sup> quinzaine de septembre – début octobre**

Le Conseil communautaire valide ces offres et autorise Monsieur le Président à signer les marchés.

### **8 - Conditions financières sur le retrait du SCOT Centre Ouest.**

Suite à la délibération du conseil communautaire du 28 mars 2017 demandant le retrait du SCOT Centre Ouest, le syndicat mixte propose, pour 2017 le règlement financier suivant :

- Le syndicat mixte pourrait solliciter au titre de 2017(3 mois) une contribution de 5 140.00 €
- Les comptes du syndicat mixte SCOT Centre ouest s'élèvent à 187 007.00 € sur lesquels il pourrait être reversé 4 730.00 € à notre Communauté de Communes,

Considérant le quasi-équilibre (5 140,00 € - 4 730.00 €) le syndicat mixte ne sollicitera pas de contribution financière de notre part.

Le Conseil communautaire valide la proposition du syndicat mixte SCOT Centre Ouest à savoir : pas de contribution au SCOT pour 2017.

### **9 -Spectacle Borborygmes dans les écoles maternelle automne 2017 :**

Plusieurs écoles du territoire ont répondu favorablement.

Bertholène (2 classes),  
Sévérac (3 classes),  
Lapanouse (1 classe),  
Cruéjols (1 classe)  
Ecole Ste Angèle Laissac (1 classe)  
Vimenet (1 classe)

Proposition :

- une représentation à Sévérac pour les écoles de Sévérac et Lapanouse (4 classes)
- une représentation à Laissac ou Bertholène pour les écoles de Bertholène, Cruéjols, Ste Angèle, Vimenet (5 classes)

La participation de la CC serait, pour ces 2 représentations de 2 X 700 € HT = 1 400 € HT. Il convient cependant de se positionner dès maintenant pour la rentrée d'automne. Les dates de ces 2 représentations proposées sont le 12 et 13 octobre 2017 (ces 2 dates doivent être cependant confirmées)

Le transport pourrait être pris en charge par les mairies.

Florence RAYNAL demande si l'école de Recoules Prévinières pourrait profiter de la représentation organisée à Sévérac, Monsieur Roger AUGUY se renseigne.

Le Conseil communautaire est favorable à l'organisation de ces 2 représentations.

### **10 - Devis pour le film de présentation de la Communauté de Communes.**

Le devis validé s'élève à 16 224 € TTC. Une somme de 15 000 € a été inscrite au budget primitif.

Il convient de prévoir une DM à prévoir de + 1 300.00 €.

### **11 -Ecole et salle des fêtes de PIERREFICHE D'OLT.**

-L'enveloppe de travaux au stade de l'avant-projet détaillé APD est plus importante surtout pour l'école (386 300 € HT en prévisionnel=> 545 000 € HT environ au stade APD : 529 564.96 € + 15 000.00). Cette augmentation impactera également la rémunération du maître d'œuvre).

La raison principale de cette augmentation vient de l'ajout de 30% de surfaces supplémentaires de bâtiment par rapport estimation de l'étude de faisabilité initiale.

La partie salle des fêtes réalisée en maîtrise d'ouvrage déléguée passe de 54 350 €HT =>80 207,42 HT de travaux sans option.

<b>ECOLE DE Pierrefiche d'Olt</b>			
Dépenses prévisionnelles	€ HT	Recettes prévisionnelles	€
Ecole et espaces extérieurs	529 564,96	Conseil Départemental	100 000,00
Désamiantage	15 000,00	ETAT DETR	383 965,00
		Conseil Régional	27 988,33
Imprévus	27 228,25	<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>127 988,33</b>
Maîtrise d'œuvre	43 565,20		
Missions SPS et contrôle technique	10 525,00		
Champ du possible	3 987,50		
Diagnostic amiante + études			
Géotechniques + levé topo	10 070,76		
<b>Total</b>	<b>639 941,67</b>		<b>639 941,66</b>

<b>Salle des Fêtes (délégation de compétence)</b>			
Dépenses prévisionnelles	€ HT	Recettes prévisionnelles	€
Amélioration énergétique de la SDF	80 207,42	Conseil Départemental	25 000,00
		ETAT DETR	30 782,40
Option sanitaires	9 000,00	Conseil Régional	24 062,23
Option sonorisation	5 800,00	<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>22 763,38</b>
Maîtrise d'œuvre	7 600,59		
<b>Total</b>	<b>102 608,01</b>		<b>102 608,01</b>

Il convient de délibérer sur le plan de financement prévisionnel du projet.

La consultation pour les travaux est prévue le 29 août pour une remise des offres fin septembre.

Il convient d'obtenir les accusés de réception des dossiers de demandes de subventions avant la notification des offres.

Les travaux de désamiantage pourraient être effectués avant le début des travaux courant novembre 2017.

Le Conseil communautaire autorise le Président à lancer la consultation des entreprises et à solliciter les différents financeurs.

Certains élus s'interrogent sur le devenir du projet si la compétence « école » est restituée aux Communes. A ce jour, il est difficile de répondre mais dans tous les cas, il faudra trouver un montage financier qui permette à la commune d'assumer cette compétence.

Christian NAUDAN rappelle que ces travaux sont absolument nécessaires, l' école est vétuste et elle n'est pas aux normes.

## 12 - Ligne de trésorerie

Afin d'assurer le règlement de « grosses factures » : travaux de la trans-Aubrac, travaux de voirie 2017, il est nécessaire de contracter une ligne de trésorerie 800 000.00 €. Cette ligne de trésorerie permettra d'attendre le versement des subventions et le FCTVA. Le Conseil communautaire est favorable à la mise en place d'une ligne de trésorerie de 800 000,00 €, une consultation sera faite auprès de plusieurs organismes bancaires. (Crédit agricole, caisse d'épargne, banque populaire)

## 13- Prorogation de la convention avec l'Office de Tourisme du Laissagais

Il convient de proroger, jusqu'au 31 décembre 2017, la convention avec l'Office de Tourisme du Laissagais qui expire au 14 octobre 2017. Le montant de la subvention, pour l'année 2017 est de 66 000,00 euros.

Un avenant à la convention sera rédigé en ce sens.

Le conseil communautaire accepte la rédaction d'un avenant prorogeant la convention de la collectivité avec l'office de tourisme du Laissagais et autorise Monsieur le Président à la signer.

## 14 - Questions diverses

**14-1 - TP de zone** : Seules 2 entreprises de la zone de Peyrols à Laissac ont été assujetties à cette TP de zone. Les services fiscaux n'ayant pas assujettis les autres entreprises.

Il est proposé de supprimer cette taxe par délibération du CC prise avant le 31 octobre 2017. Le conseil communautaire est favorable à la suppression de la TP de zone.

### **14-2 -Embauche d'un chauffeur ripper.**

La commission de recrutement a reçu 6 candidats le mercredi 12 juillet.

C'est Benoît CAUSSIGNAC a été retenu. Il doit à son employeur un préavis de 15 jours, son embauche pourrait être réalisée aux alentours du 15-20 août. Dans un 1<sup>er</sup> temps, il sera embauché en CDD pour une durée de 6 mois.

### **14-3 – Schéma – planning du projet de territoire**

Le conseil réunit le 19 juin dernier a acté le portage du projet de territoire par le PETR.

La démarche et proposition de planning émises en réunion le 10/07/17 au PETR sont les suivants :

- Remise du document « diagnostic des territoires » début août 2017
- Diffusion aux élus du diagnostic pour lecture, modifications.
- au plus tard le 15/09 : Travail en CC sur le diagnostic. Emergence des forces et faiblesses.
- Synthèse en Comité de Pilotage du PETR
- Réunion des 2 CC + partenaires (CAUE, DDT, consulaires...) avec un animateur spécialisé pour définir les enjeux, les objectifs
- Ecriture et validation par les élus du projet de territoire d'ici fin 2017.

### **14-4 – Résultat de la consultation « petite cycle de l'eau »**

Seule la Société EXFILO a présenté une offre pour un montant de 56 454.00 € HT (tranche ferme + tranche conditionnelle). Le délai d'exécution de la mission s'échelonne sur 8 mois (de septembre 2017 à avril 2018). La commission d'appel d'offre souhaite demander à Aveyron Ingénierie » l'analyse de cette offre.

Afin de ne pas retarder le début de cette mission, il est proposé de donner délégation au Président pour la notification du marché.

Le Conseil communautaire valide cette offre sous réserve de l'analyse faite par Aveyron Ingénierie et autorise Monsieur le Président à notifier le marché.

Une demande d'aides a été faite auprès des financeurs : Agence de l'Eau Adour Garonne et Conseil Départemental. A ce jour, pas de réponse.

#### **14-5 – Définition de l'intérêt communautaire de la compétence « voirie »**

Résumé des conclusions de la commission « voirie » du 13 juillet 2017.

**Seront de compétence communautaire toutes les voies sauf l'intérieur des hameaux et des bourgs, à l'exception de la voie traversante ou pénétrante.**

Pour les voies à l'intérieur des hameaux ou bourgs la communauté de communes prendra en charge les travaux de structure de chaussée et un revêtement bicouche. Les communes qui souhaitent mettre en valeur certaines voies avec des bordures, caniveaux ou un revêtement amélioré pourront l'envisager à leurs frais.

Les travaux de déneigement resteront de la compétence des communes.

Le débat est ouvert...

Les élus souhaiteraient recevoir le planning des travaux.

Il est demandé de vérifier la liste des destinataires des convocations aux réunions.

Il est proposé de matérialiser exactement sur un plan, et pour chaque commune, les voies d'intérêt communautaires.

Il est rappelé aux communes qu'elles doivent fournir à Romain MARCILLAC, le tableau de classement de leur voirie communale.

#### **14-6- validation des devis pour les panneaux de signalisation**

Suite à la proposition de la commission « communication » 2 devis ont été établis pour la réalisation de panneaux.

- Sud-ouest Signalisation 3 438.20 €
- Signaux Girod 4 883.40 €

Le conseil communautaire valide le devis de Sud-ouest signalisation, cependant il est proposé de réduire la hauteur de ces derniers de 0.50 cm. (1.50 m au lieu de 2.00 m)

#### **14-7- Subvention de 500 € pour le concert du 30 juillet aux Bourines**

Nous avons été saisis d'une demande de subvention de 500,00 €. Le bureau se prononce défavorablement à cette demande : « la cc n'a pas, à ce jour de programme culturel ».

Le conseil communautaire valide la décision du bureau. Pour 2018, la commission culture travaillera sur une enveloppe prévisionnelle.

#### **14-8 – PETR du Haut Rouergue**

La Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac a adhéré au PETR (Pôle d'Equilibre des Territoires Ruraux) par délibération du 28 mars 2017.

Le Président du PETR nous demande d'approuver le retrait du PETR de la CC Aubrac et Carladez et d'approuver également le changement de siège social « 6, rue du Trou à Bozouls ».

Le Conseil Communautaire approuve ces 2 modifications.

- Monsieur le Président indique que nous sommes en panne d'internet et de téléphone depuis jeudi dernier. Beaucoup d'élus sont très mécontents des services d'orange. Il est proposé de rédiger une motion auprès des services d'orange faisant état des dysfonctionnements rencontrés et du mauvais état des lignes téléphoniques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.